A compléter par l'entraîneur lors du dépôt du dossier :	**Cours en groupes loisir GR - GEG**	Cotisations 2025
+ Montant de la cotisation :…….euros - Réduction famille :……...euros (20€ à partir de deux licenciés) Total dû :……euros - Coupons « U Saintes » :…x 3 euros (max 4 coupons par Pers) - Coupons Sport collège : ……...euros - Chèques (Vacances/sport) : ……euros - Pass'Sport :……..euros (fournir le document avec le code) Total Déduit :…….euros Remboursement par le club lors du dépôt du ou des coupons	Éveil débutantes (2018-2019-2020-2021) Mercredi 10h-10h45	**210€**
	Loisir (2016-2017-2018-2019) Mercredi 10h45-11h45	**230€**
	Loisir (2010-2011-2012-2013-2014-2015) Mercredi 16h-17h	**230€**
	Loisir (2014-2015-2016-2017-2018) Samedi 11h-12h	**230€**
	POSSIBILITÉ de faire 2 cours pour les enfants de 2014-2015-2016-2017-2018 mercredi et samedi	**280€**
	Cours en groupes compétitions GR - GEG	
Total à payer:……...euros	Confirmées (2017-2018-2019) Mercredi 10h45-12h30 Samedi 11h-13h	**320€**
	Confirmées (2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016) Mercredi 16h-18h30 **(GEG)** Samedi13h-15h **(GEG)**	**320€**
	Confirmées (2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016) Vendredi 19h30-21h **(GR)** Samedi13h-15h **(GR)**	**320€**
	Confirmées (2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016) Mercredi 16h-18h30 **(GEG)** **Vendredi 19h30-21h (GR)** Samedi13h-15h **(GEG-GR)**	**365€**

En cas d'inscription en cours d'année, dégrèvement de la cotisation 30% en janvier, 50 % à partir de mars La licence reste due dans son intégralité. Toute inscription tardive est soumise à la disponibilité d'une place dans le groupe désiré.

MODALITÉS DE PAIEMENT

RÈGLEMENT EN 3 FOIS UNIQUEMENT PAR CHÈQUE, À RENDRE AU DÉPÔT DU DOSSIER. NOM ET PRÉNOM DU LICENCIÉ AU DOS DES CHÈQUES.

Montant	Date d'encaissement

Pièces à fournir à l'inscription

- ❒ Fiche d'inscription dûment remplie et signée avec le règlement
- ❒ Autorisations parentales complétées et signée
- ❒ Questionnaire de santé
- ❒ Photo d'identité

Photo

SAISON 2024/2025

SAINTES GYMNASTIQUE
Salle François Robin
3, rue J. Philippe Rameau.
17100 saintes
Tel : 05.46.94.68.16

GR et GEG
Email: **olhagymnastics@gmail.com**
Facebook: Saintes Gymnastique
Site internet : saintesgym.fr
N° siret: 433 412 442 00017
APE:9312Z

RESPONSABLE LÉGAL

(Personne à contacter en cas d'urgence, merci d'écrire tout en majuscules)

Nom:……..

Prénom:……..

Adresse :

……..

……..

CP et ville:…….

TEL 1:……
TEL 2 : ……..

Mail en MAJUSCULES:

……

.....

……..

……..

.....

PROFESSION :…….

Personnes à inscrire
(UN DOSSIER PAR LICENCIÉ)

NOM:…….

PRÉNOM ……..

Date de naissance:……/……./……

Sexe : ☐ F. ☐ M.

Jour et heure de cours:…….
Discipline : GR ☐ GEG ☐

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE :

- Réseaux sociaux ☐ Oui. ☐ Non
- Site internet. ☐ Oui. ☐ Non

Au deuxième cours le dossier d'inscription doit être complet et déposé au bureau avec le règlement, sinon le licencié ne sera pas accepté.

Autorisations Parentales

Droit d'Hospitalisation et de prise en charge

En cas d'accident survenu lors d'un entraînement au sein du club, en sortie pédagogique ou lors d'une manifestation concernant le club, ce dernier se réserve le droit d'appeler le SAMU ou les pompiers s'il juge que l'état de l'enfant le nécessite.
Les parents sont prévenus immédiatement par téléphone. Ce protocole est obligatoire, aucun membre de l'association n'ayant les compétences pour diagnostiquer ou prendre en charge un enfant blessé.

Allergies ou information médicale importante à signaler au club

……..

Consignes

Il est important d'ôter tous ses bijoux avant le début des cours et de les laisser aux parents ainsi que de s'attacher les cheveux. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. De même les vestiaires ne sont pas des endroits de jeu ou de chahut.

Pour des raisons de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la salle, il est interdit de photographier ou de filmer dans la salle, ceci afin de préserver le droit à l'image.

Responsabilité

Sur le lieu d'entraînement, les parents sont responsables de leurs enfants, ils doivent les accompagner jusqu'au vestiaire puis à la salle et s'assurer de la présence de l'entraîneur au cours avant de partir, ils doivent revenir le chercher au même endroit à la fin du cours. A la fin du cours à la sortie de la salle d'entraînement, les enfants sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents.
En cas de manifestation extérieure, le club n'est responsable qu'au moment de l'événement et non pas pour les transports.. Le club se décharge de toute responsabilité si un parent ou un tiers intervient dans le cadre d'un transport, et/ou accompagnement sur un site. Il en est de même pour un gymnaste qui se déplace sur une compétition.

Daté et signé le :

Charte du Gymnaste Saintais

Article 1: Je respecte les règles des entraîneurs.
Article 2: J'accepte toutes les décisions de l'entraîneur ou des juges sans jamais mettre en doute leur intégrité.
Article 3: Je fais preuve d'esprit d'équipe en collaborant franchement avec mes coéquipiers et les entraineurs.
Article 4: Je soutiens mes coéquipiers qui sont en difficulté et j'accepte leurs erreurs.
Article 5: Les équipes adverses ne sont pas mes ennemies. Je suis Fair-play, je fais de la gymnastique par plaisir.
Article 6: J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les juges, les coéquipiers, les adversaires, le bureau , les autres parents et les bénévoles. Je fais preuve de politesse lors de mon arrivée à l'entraînement et salue toutes les personnes présentes sur le site, quelque soit mon humeur, tout comme à mon départ.
Article 7: J'emploie un langage correct et je garde un comportement respectueux.
Article 8: Je m'entraîne sérieusement et régulièrement pour ne pas pénaliser mon équipe et j'avertis mon entraineur lors de mes absences. Je savoure avec modestie mes victoires sans ridiculiser les autres.
Article 9: Pour m'entraîner j'ai besoin de sérénité, mes parents y contribuent en gardant un comportement respectueux et en m'encourageant, ainsi que mes coéquipiers.
Article 10: Je range le matériel et je garde le silence lorsqu'il est exigé.
Article 11: Je respecte le port des couleurs du club lors des rencontres sportives d'équipe. Toute l'équipe se doit de revêtir les couleurs du club de manière uniforme et représentative pour les compétitions d'équipe. L'amende sinon sera répercutée sur les gymnastes qui n'auront pas appliqué cette règle.
Toute règle transgressée peut donner lieu à une exclusion temporaire voire une exclusion définitive après avertissement.

Date et signature du gymnaste et de ses parents:

POUR LES ENFANTS DES GROUPES COMPÉTITION

Règlement pour les groupes compétition

Convocation aux compétitions

Le calendrier des compétitions de la saison en cours sera affiché sur le tableau « informations parents » et sur le site du club dès la connaissance des dates et lieux après l'Assemblée Générale du Comité Régional de Nouvelle Aquitaine. A chaque compétition une information sur le lieu, la date, le niveau et les horaires sera affichée dès réception de ces infos par le club. Cette info tient lieu de convocation. Tout gymnaste inscrit dans un groupe compétition doit participer aux compétitions pour lesquelles il aura été qualifié (sauf avis médical) . En cas de problème, les parents devront prendre contact auprès de l'entraîneur de leur enfant ou d'un des membres du Bureau de l'association. Dans le cas d'un forfait non justifié, l'amende sera A LA CHARGE DU LICENCIE.

A cet effet, un chèque de caution de 50 euros sera demandé à chaque gymnaste inscrit en section compétition. Ce chèque pourra servir à couvrir le montant de l'amende en cas de forfait abusif. S'il n'a pas lieu d'être utilisé, il sera restitué en fin de saison.

Responsabilité durant la compétition

L'association est responsable du comportement des gymnastes dans les salles d'échauffement et durant la compétition sur le praticable. Ceux-ci sont accompagnés soit par un entraîneur soit par un membre du bureau. Durant la compétition, seul l'entraineur de l'équipe est habilité pour la discipline des gymnastes. Tout manquement à la correction ou à la discipline sportive doit être signalé dans les meilleurs délais au Président, soit l'entraineur de l'équipe.

Résultats des compétitions

En fonction de l'envoi du palmarès officiel par le club organisateur de la compétition, l'affichage d'un tableau récapitulatif des résultats sera fait.

Déplacement lors des compétitions

L'association prend en charge les déplacements des entraîneurs et des juges bénévoles. L'entraîneur et le juge doivent au maximum des cas se regrouper dans le même véhicule ou être transportés par les gymnastes (sauf cas d'horaire de convocation différé trop important).

Les déplacements des gymnastes ne sont pas pris en charge par l'association, quelle que soit la distance. En cas de transport d'un entraîneur ou d'un juge en zone ou en championnat de France, l'indemnisation n'excédera pas 1/5ème du total des frais de déplacements (sur justificatifs).

Restauration

Pour les compétitions se déroulant en région ou en zone, quelque soit le niveau de la compétition, aucun repas ne sera pris en charge par l'association. Lorsqu'un juge ou un entraîneur sera tenu de rester toute la journée sur le lieu de la compétition, l'association prendra en charge un repas (forfait maximum de 15 euros). Le remboursement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif.

Pour les compétitions se déroulant en Championnat de France, l'association prendra en charge pour chaque gymnaste un repas sur la totalité du déplacement (remboursement maximum de 15 euros). Pour les juges et l'entraîneur, le remboursement se fera au cas par cas en fonction de la durée de la compétition (forfait maximum de 15 euros).

Hébergement

Pour les compétitions se déroulant en région: quelque soit le niveau de la compétition, le déplacement pouvant se faire dans la journée, l'association ne prendra en charge aucun hébergement. Lorsque l'entraîneur ou un juge doit participer à une compétition deux jours consécutifs ou que les horaires de convocation obligent une présence de bonne heure le matin, l'association prendra en charge la nuit d'hôtel (maximum 50 euros sur présentation d'un justificatif).

Pour les compétitions se déroulant en Zone, le club prend en charge une nuitée plus petit déjeuner pour l'entraîneur et le juge si l'aller et le retour ne peuvent se faire dans la journée (max 50 euros sur présentation d'un justificatif). Pour les compétitions en Championnat de France , le remboursement se fera au cas par cas en fonction de l'éloignement de la compétition. Dans la mesure du possible, il convient d'optimiser les frais d'hébergement. Dans le cas où un juge, un entraîneur partagent une chambre, la quote-part sera remboursée.

Daté et signé le :